

VILLE DE MARQUISE

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 18 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux, des voiries et réseaux, à l'amélioration du cadre de vie des Marquisiennes et Marquisiens, et en mobilisant autant que faire se peut des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, et de la Région. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux à l'instar d'un budget familial : Le salaire d'un côté et les dépenses quotidiennes de l'autre : (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits....

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2019 représentent 4 789 131.22 euros auxquelles il convient d'ajouter 964 008.70 € de report d'excédent, soit un montant total de 5 753 139.92 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts d'emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 5 753 139.92 €.

Il existe trois principaux types de de recettes pour une ville :

Les impôts locaux :

Montant espéré pour 2019 : 1 588 327 €

Lors du vote du budget le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition.

Ceux-ci n'ont pas augmenté depuis 2014.

Ils sont fixés comme suit :

Taxes	Taux 2019
Habitation	25,13
Foncier bâti	14,87
Foncier non bâti	42,15
C.F.E.	22,03

Les dotations versées par l'Etat

Les dotations de l'Etat ont été de 1 565 121 € en 2018.

Elles sont de 1 570 187 € en 2019, soit une augmentation de 0.32 %

Dotations commune de Marquise										
	2015	2016	% 2015/2016	2017	% 2016/2017	2018	% 2017/2018	2019	% 2018/2019	% 2015/2019
Dotation forfaitaire	668 401,00	582 746,00	-12,81%	563 361,00	-3,33%	540 512,00	-4,06%	538 539,00	-0,37%	-19,43%
Dotation de solidarité urbaine	261 279,00	261 279,00	0	232 666,00	-10,95%	282 970,00	21,62%	286 813,00	1,36%	9,77%
Dotation de solidarité rurale	391 961,00	430 279,00	9,78%	493 777,00	14,76%	514 927,00	4,28%	525 142,00	1,98%	33,98%
Dotation nationale de péréquation	235 652,00	230 089,00	-2,36%	224 847,00	-2,28%	226 712,00	0,83%	219 693,00	-3,10%	-6,77%
total	1 557 293,00	1 504 393,00	-3,40%	1 514 651,00	0,68%	1 565 121,00	3,33%	1 570 187,00	0,32%	0,83%

Si la dotation forfaitaire est en baisse de près de 20 % depuis 2015, la Dotation de solidarité urbaine est en hausse de 9.77 %, la dotation de solidarité rurale est en hausse de près de 34 %, et la dotation nationale de péréquation en baisse de 6.77 %.

Nous pouvons donc constater une légère hausse globale de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la commune de Marquise.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Le montant réalisé en 2018 a été de 233 006.77€

Le montant attendu pour 2019 est de 208 150.00 €

2) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2019

Dépenses	Euros
011 – Charges générales	1 361 729.00
012 – Charges de personnel	3 204 100.00
014 - Atténuation de produit	3 515.00
65 - Autres charges	550 335.00
66 - Charges financières	270 138.02
67 – Charges exceptionnelles	34 000.00
022 – Dépenses imprévues	50 000.00
Sous total	5 473 817.02
023 – Virement à la section d'investissement	73 403.54
042 Opération d'ordre intérieur de la section	205 919.36
TOTAL	5 763 139.92

Recettes	Euros
013 – Atténuations de charges	55 000.00
70 – Produits services	208 150.00
73 – Impôts et taxes	2 221 128.00
74 – Dotations et participations	2 116 817.00
75 – autres produits de gestion courante	106 000.00
76 – Produits financiers	41 490.00
77 – Produits exceptionnels	9 000.00
Sous total	4 757 585.00
042 –opération ordre de transfert entre sections	31 546.22
002 – Excédent de fonctionnement	964 008.70
TOTAL	5 763 139.92

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, un investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule etc...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple, les subventions relatives à la rénovation de la salle des fêtes, de la salle des sports, de la rénovation de l'éclairage public – subventions d'Etat DETR, DSIL, subventions départementales...)

2) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses par opération	Euros	Recettes	Euros
940 – ONA	923 703.54	13 - Subvention d'investissement	613 123.45
942 – Salle Simone Signoret	44 000.00	16 – emprunt	418 800.00
943 – Eglise	50 000.00		
945 – Marché de voirie	150 000.00		
947 – Salle de sport	972 828.00		
948 – Projet SEVE	33 968.03		
950 – Menuiseries	80 000.00		
951 – Enfouissement Blecquenecque	47 000.00		
Total dépenses d'équipement	2 301 499.57	Total recettes d'équipement	1 031 923.45
16 – remboursement d'emprunts	242 330.48	10 – dotation, fonds divers, réserves	777 956.14
020 - Dépenses imprévues	50 000.00	27 – autres immo. Financières	24 075.06
Total dépenses financières	292 330.48	024 – produits cessions d'immo.	160 000.00
45811 –opération pour compte de tiers	7 158,00	Total recettes financières	962 031.20
TOTAL DEPENSES REELLES	2 600 988.05	45821 – opé. pr cpte de tiers	7 158.00
040 – transfert entre section	31 546.22	TOTAL RECETTES REELLES	2 001 112.65
041 – opérations patrimoniales	26 019.06	021 – vir. Section de fonct.	73 403.54
		040 – transfert entre sections	205 919.36
		Total prélèvement section fonct..	279 322.90
		041 – opération patrimoniales	26 019.06
TOTAL OPERATION D'ORDRE	57 565.28	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 306 454.61
Restes à réaliser	335 723.32	Restes à réaliser N-1	547 450.47
		R001 solde d'exécution reporté	140 371.57
TOTAL	2 994 276.65	TOTAL	2 994 276.65

3) Les principaux projets de l'année

Opérations sur les bâtiments

La principale opération programmée est la rénovation de la salle de sport à proximité du Collège Jean Rostand. L'opération sera réalisée sur deux exercices budgétaires, mais sans être assurés d'obtenir toutes les subventions sollicitées, le projet sera peut-être réalisé sans la mezzanine prévue initialement.

Des opérations de remplacement de menuiseries au dojo, à la salle du tennis de table, au forum des associations, au stade Louis Guerlet, à la mairie ont été chiffrées, mais toutes ne pourront être réalisées sur cet exercice. Des priorités devront être déterminées.

Opérations de voirie

Dans le cadre du marché à bons de commande de travaux de voirie, plusieurs devis ont été réalisés pour les rues suivantes :

Rue du Petit Train, rue de l'Enclos de l'Usine 2, rue des Anciens Hauts Fourneaux, rue Clémenceau, rue du 14 juillet, parking du Dojo, pour un montant total de plus de 500 000 €.

Un choix sera également à réaliser.

Enfouissement des réseaux

Enedis ayant mis en œuvre l'enfouissement de ses réseaux lieu-dit Blequenecques, la municipalité a décidé de profiter de la tranchée pour enfouir son réseau d'éclairage public et de télécommunications. Une opération d'investissement a donc été créée pour un montant de 47 000 € TTC

Acquisitions

Il est prévu un certain nombre d'acquisitions de matériels et outillage pour les services techniques, dont pour les plus importants : tonne à eau, nettoyeur haute pression, marteau-piqueur, échafaudage, panneaux de signalisations pour le quartier du mieux-être, équipements nécessaires à la sécurité des personnes et des biens : défibrillateurs, défense incendie, plateforme élévatrice pour la salle des fêtes, du matériel informatique pour les écoles, des illuminations pour les fêtes, un véhicule 9 places pour le service jeunesse, subventionné à hauteur de 15 000 euros par la CAF.

4) Recettes d'investissements attendues

Pour financer ses projets, la commune a déposé des dossiers de demandes de subvention :

- Subventions de l'Etat :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de défense incendie, et de réhabilitation et d'extension de la salle des sports ; 180 742.33 €
 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les travaux de suppression des éclairages vétustes pur l'environnement et de réhabilitation et d'extension de la salle des sports. 217 192.94 €
- Subvention départementale
 - Pour le financement des équipements sportifs à proximité des collèges, dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la salle de sports : montant attribué 500 000€
- Subventions de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais
 - Dans le cadre des économies d'énergie qui seront réalisées grâce aux travaux de réhabilitation de la salle des sports, de suppression des éclairages vétustes pour l'environnement, et de l'enfouissement des réseaux : 250 519 €
- Est également attendu le versement du FCTVA.
 - Le FCTVA assure aux collectivités locales la compensation de la taxe pour la valeur ajoutée qu'elles acquittent sur une partie de leurs dépenses d'investissement à un taux forfaitaire, sous réserve du respect des divers critères d'éligibilité à ce fonds. Il représente une recette attendue de 390 085.65€ pour l'année 2019.

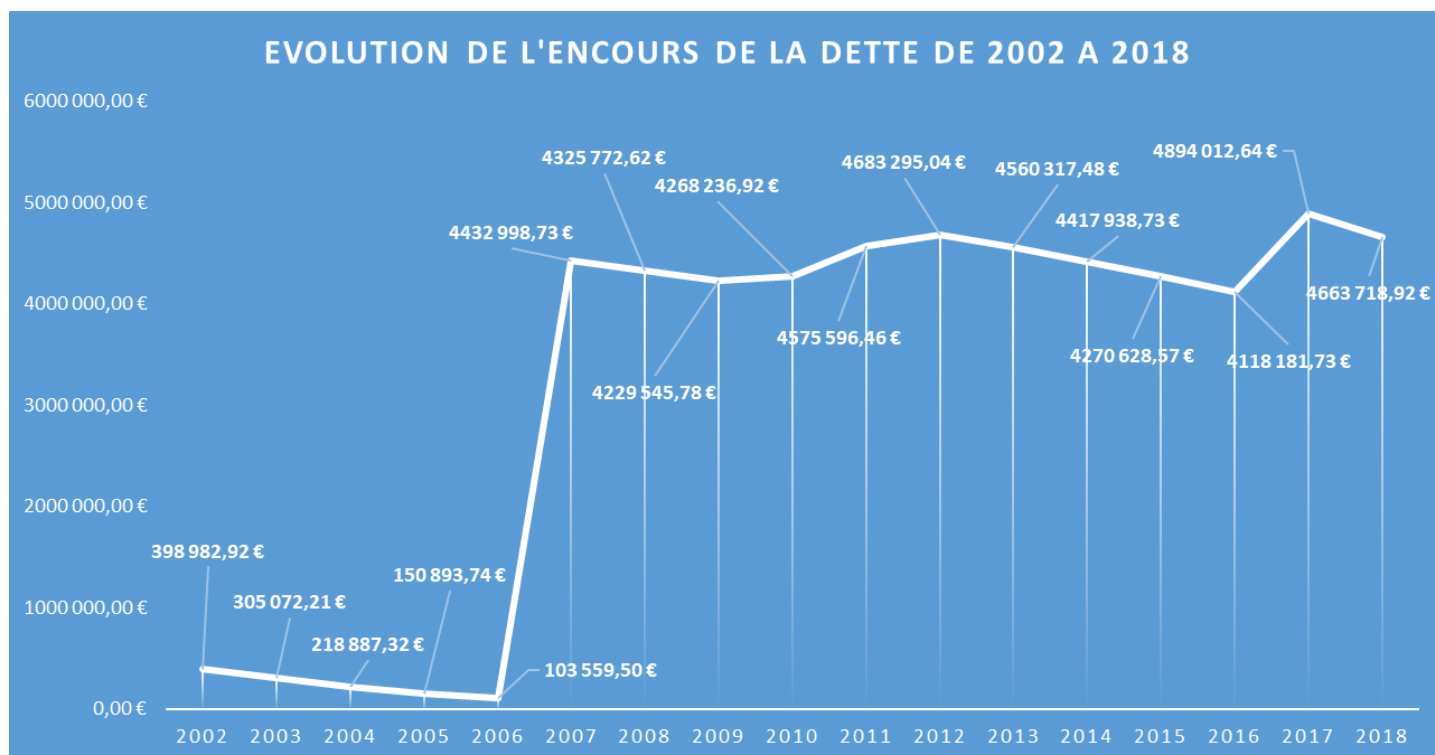
IV Les données synthétiques du budget – récapitulatif

1) Synthèse du budget 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
5 753 139.92	5 753 139.92
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
2 994 276.65	2 994 276.65

2) L'état de la dette

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette était de 4 663 718.92 € soit 892.75 euros/habitant.



Un nouvel emprunt de 418 800 euros au taux de 1.26 % pour une durée de 15 ans, auprès de la Banque Postale est proposé pour la réhabilitation thermique de la salle de sport. Ce projet a reçu l'accord de la FDE pour la prise en charge des intérêts liés à cet emprunt, d'un montant de 41 494,46 €, versés dès le début des travaux.

Pour l'année 2019 avec ce nouvel emprunt, la charge de la dette sera de 417 227.17 €, correspondant à 242 186.08 € en capital et 175 041.09 en intérêts, soit 79.87 € par habitant.